

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1. CONSEIL ''MERCHE INTERIEUR'' (25 NOVEMBRE)

LE CONSEIL EST PARVENU A DES RESULTATS POSITIFS SUR DIFFERENTS POINTS :

A) SIMPLIFICATION DES FORMALITES DANS LES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES : LE CONSEIL A VIRTUELLEMENT REMPLI LE ''MANDAT DE COPENHAGUE'' EN ADOPTANT LES DECISIONS ATTENDUES :

- DOCUMENT UNIQUE : ACCORD SUR UNE LISTE REDUITE ET HARMONISEE DES DONNEES, CE QUI REPRESENTE UNE ETAPE DE GRANDE IMPORTANCE VERS LA SIMPLIFICATION DES FORMALITES
- FACILITATION DES CONTROLES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ENTRE ETATS MEMBRES
- LA DIRECTIVE DITE ''PLOMBIER'' EXONERANT DE LA CAUTION LE MATERIEL PROFESSIONNEL (DES JOURNALISTES, DES ARTISANS FRONTALIERS, ETC.) POUR L UTILISATION TEMPORAIRE DANS D'AUTRES ETATS MEMBRES (LE CONSEIL S'EST ENGAGE A REEXAMINER AVANT MAI 1984 LA LISTE DES MARCHANDISES - NOTAMMENT LES OEUVRES D ART ET LES ECHANTILLONS COMMERCIAUX - EN VUE D'ETENDRE LE BENEFICE DU REGIME).

B) ENTRAVES TECHNIQUES

LE CONSEIL A DECIDE EN PRINCIPE D'UNE ADOPTION DE 15 DES 20 DIRECTIVES BLOQUEES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES EN RAISON DU PROBLEME DE LA CERTIFICATION DES PAYS TIERS. L ADOPTION INTERVIENDRA LORSQUE SERA REGLE LE PROBLEME DU NOUVEL INSTRUMENT COMMERCIAL CONTRE LES PRATIQUES ILLICITES.

C) NORMALISATION

NEUF ETATS MEMBRES ONT MARQUE LEUR ACCORD SUR UN PROJET DE CONCLUSION DU CONSEIL EUROPEEN (AU TITRE DES ''POLITIQUES NOUVELLES'') DONT L'OBJECTIF EST DE CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES EUROPEENNES.

2.2. CONSEIL ''ENVIRONNEMENT'' (28 NOVEMBRE)

LE CONSEIL A SIEGE PENDANT 18 HEURES SANS PARVENIR A AUCUNE CONCLUSION FORMELLE.

S'ETANT ENGAGE EN JUIN DERNIER A ADOPTER LA DIRECTIVE SUR LES TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS DES DECHETS DANGEREUX (DIRECTIVE 'POST SEVESO'), LE CONSEIL A DECIDE DE SE REUNIR A NOUVEAU LE 16 DECEMBRE AVEC LE MEME ORDRE DU JOUR AMBITIEUX COMPORTANT NOTAMMENT LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE PAR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, LA POLITIQUE D'ENVIRONNEMENT PREVENTIVE (' DIRECTIVE IMPACT'), LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES (AMORCE D'UN FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT) ET LES REJETS DE MERCURE.

2.3. ''INFORMELLE'' MINISTRES DE LA CULTURE (28 NOVEMBRE)

LES MINISTRES DE LA CULTURE SE SONT REUNIS POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS 25 ANS DANS LE CADRE COMMUNAUTAIRE A L'INITIATIVE DE MME MERCOURI, LA COMMISSION ETAIT REPRESENTEE PAR M. PISANI.

UN ECHANGE DE VUES APPROFONDI (BASE NOTAMMENT SUR DES COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION) A EU LIEU SUR LES THEMES SUIVANTS :

- LE RENFORCEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR CULTUREL
- LE VOLET CULTUREL DE LA DECLARATION SOLENNELLE SUR L'UNION EUROPEENNE
- LES CONSEQUENCES CULTURELLES, ECONOMIQUES ET SOCIALES DE L'ESSOR DES MEDIA AUDIOVISUELS.

A L'ISSUE DE LA REUNION, LA PRESIDENCE A TIRE DES CONCLUSIONS SOUS SA PROPRE RESPONSABILITE. LES MINISTRES ONT RECONNU L'INTERET D'UNE CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE AU DEVELOPPEMENT DE LA DIMENSION CULTURELLE DANS LA COMMUNAUTE.

LE VICE-PRESIDENT M...ALI A SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA DECLARATION SUR L'AGRICULTURE QUI OUVRE LA VOIE AUX NEGOCIATIONS DE FOND ET RAPPELE QUE LES TRAVAUX TECHNIQUES SUR LE DOSSIER DE LA PECHE SE POURSUIVENT ACTIVEMENT.

POUR SA PART, M. RODRIGUES LOPES A RECONNU L'IMPORTANCE DE LA DECLARATION SUR L'AGRICULTURE ET EXPRIME LE SOUHAIIT QUE LES NEGOCIATIONS SUR LE FOND S'ENGAGENT SANS AUTRE RETARD DANS CE DOMAINE AINSI QUE DANS CELUI DE LA PECHE.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1. CANADA

A) HIGH LEVEL CONSULTATIONS (OTTAWA 23/24 NOVEMBER). REGARDING MULTILATERAL ISSUES CANADA PUT EMPHASIS ON ADVANCE IMPLEMENTATION OF TOKYO ROUND TARIFF CUTS AND URGED THE COMMUNITY NOT TO LINK THE ACCELERATION TO A MINIMUM GNP GROWTH OF 2 0/0.

AMONGST THE BILATERAL SUBJECTS, CANADIAN CONCERN IS CONCENTRATED ON A SETTLEMENT OF THE NEWSPRINT ISSUE AND ON THE IMPORT RESTRICTION OF SEAL PUP SKIN PRODUCTS. THE COMMISSION'S DELEGATION URGED FOR A RAPID AGREEMENT ON FISHERIES AND REITERATED ITS CONCERN REGARDING CANADIAN ANTI-DUMPING ACTIONS. THE EXTENSION OF THE CANADIAN CUSTOMS JURISDICTION TO 200 MILES WAS THE SUBJECT OF SUBSTANTIVE OBJECTION EXPRESSED BY THE COMMISSION'S DELEGATION.

B) THE SECOND NEGOTIATING SESSION ON AMENDMENTS OF EURATOM/CANADA NUCLEAR AGREEMENT OF 1959 TOOK PLACE IN OTTAWA ON 28 AND 29 NOVEMBER. THE COMMISSION DELEGATION WAS LED BY MR. AUDLAND, CANADIAN DELEGATION WAS LED BY MR. DON CAMPBELL.

MAIN POINTS OF DISCUSSION HAVE BEEN :

- 1) SIMPLIFIED SYSTEM OF RETRANSFER OF CANADIAN ORIGIN MATERIAL
- 2) SECURITY OF SUPPLY
- 3) COOPERATION IN RESEARCH AND DEVELOPMENT.

THE CANADIAN SIDE HAS PROMISED TO PROVIDE MORE SATISFACTORY DRAFTING ON SOME POINTS.

NEGOCIATING ATMOSPHERE WAS EXCELLENT.

4.2. JAPON

LE CONSEIL A RAPPELE SA GRAVE PREOCCUPATION DEVANT L'AGGRAVATION CONTINUE DE LA BALANCE DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE JAPON, EN DEPIT DE LA VOLONTE D'ENCOURAGEMENT AUX IMPORTATIONS QUE MANIFESTENT LES MESURES PRISES PAR LE JAPON LE 21 OCTOBRE.

LE CONSEIL A EGALEMENT PRIS ACTE DES ASSURANCES DE MODERATION DONNEES PAR LE JAPON EN CE QUI CONCERNE LES EXPORTATIONS DE PRODUITS SENSIBLES VERS LA COMMUNAUTE EN 1984. IL A SOULIGNE LA NECESSITE DE SUIVRE DE TRES PRES LA MISE EN OEUVRE DE CES ASSURANCES ET A DEMANDE AU COMITE 113 D'EXAMINER LES PROBLEMES QUI POURRAIENT SURGIR LORS DE LA MISE EN OEUVRE DE CES ASSURANCES ET DE LUI FAIRE DES SUGGESTIONS EN VUE D'UNE EVENTUELLE ACTION ULTERIEURE.

4.3. CE/US : ACIERS SPECIAUX

SUITE AUX CONSULTATIONS 'ARTICLE XIX'' DU 25 NOVEMBRE A GENEVE, LE CONSEIL A DECIDE DE PROLONGER LE DELAI POUR COMPLETER LES CONSULTATIONS DU 30.11.83 AU 14.1.1984, AFIN DE RECHERCHER DES CLARIFICATIONS ET DES AMELIORATIONS A L'OFFRE DE COMPENSATION AMERICAINE.

(ATTENTION DIS : LE CONSEIL A, EN MEME TEMPS, ADOPTE UNE LISTE DE RETRAIT COMPENSATOIRE A SOUMETTRE AU GATT DES LE 14 JANVIER SI LES CONSULTATIONS AVEC LES ETATS-UNIS N'ABOUTISSAIENT PAS A UNE CONCLUSION SATISFAISANTE FIN DIS).

4.4. CHYPRE

LE CONSEIL A ETE INFORME DE L'INTENTION DU VICE-PRESIDENT HAFERKAMP DE SE RENDRE DES CE SAMEDI A NICOSIE OU IL RENCONTRERA LE PRESIDENT KYPRIANOU ET LE MINISTRE DES A.E., M. IACOVOU. CETTE MISSION A POUR BUT D'EXAMINER LES PROBLEMES QUI SE POSENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DANS LE CADRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION CEE/CHYPRE.

(LE CONSEIL A EGALEMENT ADOPTE REGLEMENT POUR LA CONCLUSION DU PROTOCOLE RELATIF AU REGIME COMMERCIAL 1983 DANS LE CADRE DE LA DECISION DU CONSEIL D'ASSOCIATION PREVOYANT LE PROCESSUS DU PASSAGE A LA SECONDE ETAPE DE L'ACCORD).

4.5. SYRIE : AUTOROUTE

LE CONSEIL A APPROUVE, EN POINT A, L'OCTROI D'UNE BONIFICATION D'INTERETS POUR UN PRET SUR RESSOURCES PROPRES DE LA BEI (D'UN MONTANT DE 18,3 MECU), DESTINE A CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAMAS-FRONTIERES JORDANIENNE EN SYRIE.

4.6. EURO-ARAB DIALOGUE

AFTER IT HAD BECOME CLEAR BEFORE THE SUMMER THAT IT WOULD BE IMPOSSIBLE TO ORGANIZE IN A NOT TOO REMOTE FUTURE THE EURO-ARAB MINISTERIAL MEETING ENVISAGED SINCE NOVEMBER 1980, THE TWO SIDES RECENTLY AGREED THAT THE GENERAL COMMITTEE OF THE EAD (THE HIGHEST ORGAN OF THE DIALOGUE AT AMBASSADORIAL LEVEL, WHICH MET FOR THE LAST TIME IN DECEMBER 1978 IN DAMASCUS) WOULD HOLD ITS FIFTH MEETING ON 14 DECEMBER NEXT IN ATHENS. IT IS UNDERSTOOD THAT WORK WILL MAINLY FOCUS ON THE ECONOMIC/TECHNICAL PART OF THE DIALOGUE IN WHICH SOME PROGRESS, NOTABLY IN THE FIELDS OF INDUSTRIALIZATION, FINANCIAL COOPERATION AND CULTURE, HAS BEEN MADE OVER THE PAST YEARS. THE GENERAL COMMITTEE WILL EXAMINE OLD PROJECTS AND ACTIONS APPROVED AT ITS MEETINGS IN BRUSSELS (OCTOBER 1977) AND DAMASCUS, UPDATE THEM IF NECESSARY, AND POSSIBLY SET NEW PRIORITIES.

4.7. GROENLAND

LE CONSEIL A DEBATTU DE LA QUESTION DU CHANGEMENT DE STATUT DU GROENLAND. LA DISCUSSION, CENTREE SUR LE CONTENU DE L'ACCORD PECHE, N'A PAS PERMIS D'ABOUTIR A UN RAPPROCHEMENT SENSIBLE DES POINTS DE VUE ENTRE LES POSITIONS DE LA PLUPART DES DELEGATIONS, PROCHES DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LA COMMISSION, ET LA POSITION DANOISE.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT LOCAL GROENLANDAIS, M. MOTZFELD, A FORTEMENT INSISTE SUR LA NECESSITE D'OPERER RAPIDEMENT LE CHANGEMENT DE STATUT DEMANDE, A DEFAUT DE QUOI LE GROENLAND ENVISAGERAIT UNE SOLUTION DU TYPE PAYS TIERS LUI PERMETTANT DE SE TOURNER VERS DES PARTENAIRES AUTRES QUE LA COMMUNAUTE.

4.8. AMERIQUE CENTRALE

SUITE A UNE INITIATIVE DE M. GENSCHER, LE CONSEIL A INVITE LA COMMISSION A EXAMINER LA POSSIBILITE DE DEVELOPPER LES RELATIONS

AVEC LES PAYS DE CETTE REGION ET DE LUI FAIRE DES PROPOSITIONS A CE SUJET.

4.9. NEGOCIATIONS ACP-CEE

LES NEGOCIATIONS NE S'ENGAGENT QUE LENTEMENT. TROIS REUNIONS DU GROUPE PLENIER - AMBASSADEURS ACP ET COMMISSION, EN PRESENCE DE REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES -ONT EU LIEU DEPUIS LA SEANCE D'OUVERTURE A LUXEMBOURG, LES 6 ET 7 OCTOBRE DERNIERS. ELLES SE SONT DERouleES DANS UNE ATMOSPHERE DE BONNE VOLONTE RECIPROQUE ET ONT PERMIS D'AMORCER UN PREMIER ECHANGE DE VUES UTILE ET TRES INTERESSANT SUR LES OBJECTIFS ET METHODES A RETENIR POUR LA FUTURE CONVENTION. PAR CONTRE, ET MALGRE L'INSISTANCE DE LA COMMUNAUTE, LES DISCUSSIONS SUR LES DOMAINES SPECIFIQUES (COMMERCE, STABEX, COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE ETC) N'ONT PAS ENCORE PU DEMARRER, EN RAISON NOTAMMENT DE LA DIFFICULTE POUR LA PARTIE ACP - REGROUPANT 66 ETATS, ANGOLA ET MOZAMBIQUE COMPRIS - A DEFINIR DE FACON DETAILLEE SES POSITIONS DE NEGOCIATIONS NOTAMMENT DANS LES ASPECTS TECHNIQUES. DANS CES CONDITIONS, LE CONSEIL CE A DECIDE, LE 29 NOVEMBRE, DE NE PLUS INSISTER SUR L'ORGANISATION D'UNE REUNION MINISTERIELLE EN DECEMBRE, COMME INITIALEMENT ENVISAGEE. L'ECHANCE DE FIN JANVIER A ETE PROPOSEE. ELLE DEVRAIT PERMETTRE D'AVANCER SUBSTANTIELLEMENT EGALEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DOMAINES SPECIFIQUES ET DE MAINTENIR UN RYTHME CONVENABLE DES NEGOCIATIONS AUX DIFFERENTS NIVEAUX.

4.10. FRAISES ACP

LA COMMISSION A PRESENTE AU CONSEIL UNE PROPOSITION DE REGLEMENT PREVOYANT QUE LA COMMUNAUTE POURRAIT ACCORDER AUX FRAISES ORIGINAIRES DES ETATS ACP OU DES PTOM UNE REDUCTION DES DROITS DE DOUANE DE 60 O/O DANS LA LIMITE D'UN CONTINGENT DE 750 T. VALABLE DU 1ER OCTOBRE A LA FIN DU MOIS DE FEVRIER.

4.11. SUCRE PREFERENTIEL ACP-INDE

LE CONSEIL S'EST MIS D'ACCORD SUR LES CONDITIONS A PROPOSER POUR LA RECONSTITUTION D'UN QUOTA DE SUCRE PREFERENTIEL POUR L'INDE DANS LE CADRE DE L'ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DE L'INDE SUR LE SUCRE DE CANNE AINSI QUE POUR L'ADHESION DE LA COTE D'IVOIRE AU PROTOCOLE NO7 SUR LE SUCRE ANNEXE A LA CONVENTION DE LOME.

4.12. ACIER VOLET EXTERNE :

LE CONSEIL A DEFINI LES DIRECTIVES A LA COMMISSION POUR NEGOCIER AVEC LES PRINCIPAUX PAYS TIERS FOURNISSEURS POUR 1984.

IL EST EN EFFET PARVENU A UN ACCORD SUR LES TROIS QUESTIONS QUI DEMEURERAIENT EN SUSPENS, A SAVOIR : POURCENTAGE DE REDUCTION DES IMPORTATIONS (QUI RESTE FORMELLEMENT FIXE A 12,25 O/O) MARGES DE PENETRATION (EGALEMENT INCHANGEES) ET REPARTITION REGIONALE.

4.13. SPG 1984

LE CONSEIL A ARRETE LE REGIME 1984 QUI PRESENTE PEU D'AMELIORATIONS PAR RAPPORT A 1983. PLUSIEURS DELEGATIONS AINSI QUE LA COMMISSION ONT EXPRIME LEUR DECEPTION SUR LE PAQUET QUI NE CORRESPOND PAS AUX DECLARATIONS DE LA COMMUNAUTE DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES PRECONISANT UNE AMELIORATION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES. ELLES ONT INSISTE POUR QUE LA COMMUNAUTE FASSE UN EFFORT SUPPLEMENTAIRE L'ANNEE PROCHAINE.

4.14. FIDA ET AID VII

LE COREPER A MARQUE SON ACCORD SUR LES TEXTES DES DEUX DEMARCHES COMMUNAUTAIRES A ENTREPRENDRE AUPRES DES AUTORITES US CONCERNANT LA RECONSTITUTION RESPECTIVEMENT DE L'AID VII ET DU FIDA. QUANT A L'UTILISATION DE CES DEUX TEXTES, IL A LAISSE AUX REPRESENTANTS DES DIX A WASHINGTON LA RESPONSABILITE D'APPRECIER SI LES DEUX DEMARCHES DEVAIENT ETRE EFFECTUEES SIMULTANEMENT OU SUCCESSIVEMENT.

4.15. CONTINGENT PAPIER JOURNAL

EN DEPIT DES EFFORTS DE LA COMMISSION, TANT AUPRES DES REPRESENTANTS DES PRODUCTEURS ET DES UTILISATEURS COMMUNAUTAIRES QU'AUPRES DES ETATS MEMBRES DANS LE CONSEIL, CELUI-CI N'A PU QUE SE RESOUDRE A ENVOYER LE DOSSIER AU COREPER QUI DOIT REEXAMINER DE ANIERE RGENTE LA QUUSTYON.

4.16.ROLL ACK WILLIAMSBURG

LE CONSEIL A MANIFESTE UN INTERET CERTAIN POUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSION VISANT A ACCELERER LES REDUCTIONS TARIFAIRES CONVENUES DANS LE TOKYO-ROUND EN COOPERATION AVEC LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE LA COMMUNAUTE.

L'EXAMEN DE LA PROPOSITION VISANT A ELIMINER LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES A L'EGARD DES PMA DEVRAIT EGALEMENT ETRE POURSUIVI. LE CONSEIL A L'INTENTION DE PRENDRE UNE DECISION PROCHAINEMENT.

LE SECRETAIRE GENERAL, E. NOEL
COMEUR.
NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VTA WIT Δ